



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1464-14

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 10 mars 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1464-14 modifiant le règlement de lotissement de la Ville de Saint-Constant numéro 961-96 afin d'assurer la concordance avec les dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Roussillon au niveau des normes minimales de lotissement.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 mai 2015, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 14 mai 2015.


Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe